

industrielle du Japon de la manière suivante: « Les activités technologiques industrielles et scientifiques ne peuvent être accomplies en totalité à l'intérieur des frontières d'un pays. Les politiques relatives à ces activités revêtent de plus en plus d'importance à l'échelle internationale et doivent toujours être considérées dans une perspective mondiale. En d'autres termes, on reconnaît de plus en plus le concept du technoglobalisme selon lequel des politiques connexes doivent être établies afin de maximiser l'avantage des sciences et de la technologie pour la population du monde entier. Il s'agit d'un concept qu'il faut promouvoir au moyen de la coopération et de la coordination internationales. Il faut éclaircir le fondement et la teneur de ce concept ».

On peut soutenir que le technoglobalisme favorise le Canada même si certains de nos programmes contiennent des restrictions *de facto* quant à l'admissibilité semblables à celles appliquées aux États-Unis et en Europe, car en tant que pays relativement petit et à vocation exportatrice, le Canada ne peut pas combler tous ses besoins technologiques au moyen de ses ressources intérieures. Le ratio de couverture de la balance des paiements au titre de la technologie³⁶, qui évalue la mesure dans laquelle un pays répond à ses propres besoins technologiques témoigne du fait que le Canada dépend depuis toujours de sources étrangères de technologie. Le ratio du Canada est inférieur à un pour toutes les années sauf 1988, année où il a atteint 1,05 alors qu'aux États-Unis, le ratio a varié d'un minimum de 5,26 en 1989 à un maximum de 7,30 en 1983 et qu'au Japon, il a oscillé entre un minimum de 0,76 en 1987 et un maximum de 0,99 en 1984³⁷.

Cependant, les statistiques sur les brevets, sur lesquelles le ratio de couverture est fondé en partie, ne donnent qu'un aperçu limité de la capacité technologique nationale. Leclerc et Dufour ont calculé un ratio R-D des entreprises commerciales / paiements au titre des technologies pour définir la proportion du progrès technologique attribuable aux sources nationales et aux sources étrangères. Le ratio du Canada (1:5) figure parmi les pires, ce qui indique que « l'importation de technologie est

³⁶ On calcule ce ratio en additionnant les recettes des brevets, des licences, des marques de commerce, des dessins, de la technologie et des services techniques connexes (y compris l'assistance technique) ainsi que la R-D industrielle) effectuée à l'étranger et en divisant ce montant par les paiements aux sources étrangères.

³⁷ OCDE, *Principaux indicateurs des sciences et de la technologie*, 1990, vol. 2, tableau 82, p. 49.